

Étude

La culture crée de la valeur

Selon les conclusions du rapport réalisé par le cabinet EY à la demande de l'Adami et de nombreux partenaires de la filière artistique, la valeur économique des industries culturelles et créatives est en France plus importante que celle des secteurs du luxe ou de l'industrie automobile.

La culture, un secteur économique à part entière ? C'était le postulat, ou plutôt l'intuition, de départ d'une étude publiée le 7 novembre 2013 par le cabinet EY. Résultat : tous univers confondus (musique, cinéma, TV, radio, spectacle vivant, presse, édition, jeu vidéo et arts graphiques), le secteur des industries culturelles et créatives représente aujourd'hui en France **une valeur économique de près de 75 milliards d'euros et près de 1,2 million d'emplois**, pour la plupart non-délocalisables. "Ce qui manquait au rôle des artistes dans la construction de l'imaginaire et du lien social, c'est celui qu'ils jouent de manière effective dans l'économie. Ce choix de

changer d'angle pour embrasser notre secteur dans son entièreté est extrêmement positif", souligne l'Adami.

Cette étude (disponible en ligne sur le site francecreative.fr) fait la démonstration que la culture, souvent montrée du doigt comme étant un secteur dépendant des subventions publiques, est un secteur économique à part entière qui pèse aujourd'hui plus que le luxe ou l'industrie automobile. "C'est un véritable levier économique, poursuit l'Adami, qui **génère de l'emploi, des richesses et qui a des retombées économiques extrêmement positives sur d'autres secteurs**". ■

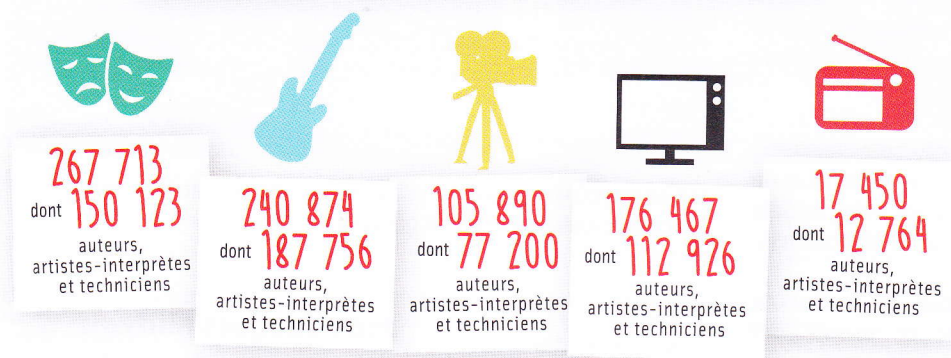
Au rapport !

Le Parlement européen planche sur la copie privée

L'eurodéputée française **Françoise Castex** présenté le 11 février au Parlement européen **rapport sur la copie privée**. Ce texte se veut une réponse au rapport Vitorino, publié sur le même sujet par la Commission européenne au début de l'année 2013.

"Les propositions du rapport Castex vont dans le bon et visent à améliorer la rémunération pour copie privée", relève l'Adami. C'est un fait : l'Europe a compris que l'une de ses richesses était immatérielle et désormais les questions liées à la copie privée se traitent autant à Bruxelles qu'à Paris. L'Adami, déjà très présente et très écoutée au niveau européen, se prépare d'ores et déjà à travailler avec les députés qui seront élus en juin prochain, ainsi qu'avec la prochaine Commission européenne dont l'agenda s'annonce particulièrement fourmillant avec notamment la possible renégociation de la directive Droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information du 22 mai 2001 sur les droits de propriété intellectuelle. ■

1,2 million d'emplois non délocalisables



Répartition des emplois du secteur des industries culturelles et créatives